

On s'abonne au bureau du
Journal, rue de l'Ange, n° 62
où les lettres et envois doivent
être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

ESTATIONS ET VILLES
Prix par ligne d'impression,
10 cent.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent s'écrire à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 537.

SAMEDI.

24 DÉCEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 22 décembre.

PROPOSITION DE MM. SERON ET DE ROBAULX.

La proposition Seron-de Robaulx ne nous a pas surpris : il y a long-temps que nous nous attendions à quelque chose de pareil. M. Camille de Smet, dont nous avons tant parlé, n'était à nos yeux qu'un instrument docile dans la main d'un certain parti, un instrument peu dangereux même, si l'on veut. Le parti qui a mis M. de Smet en avant se découvre enfin, et M. Seron, qui l'a représenté depuis long-temps, revient encore une fois sur la scène comme son organe dévoué. M. Seron est un homme qui sert le parti anti-catholique avec désintéressement, avec conviction même, mais un homme dont l'intolérance anti-catholique n'est douteuse pour personne. Une chose qui nous étonne, c'est que M. de Robaulx ait accolé son nom à celui d'un homme auquel il doit sa nomination de membre du congrès, mais dont la conduite parlementaire a été bien différente de la sienne. M. de Robaulx était l'homme de l'intolérance. Et de quoi s'agit-il au fond ? Il s'agit d'établir un enseignement ministériel par toute la Belgique et d'envoyer chaque jour aux maîtres d'écoles par le *Moniteur* les leçons qu'ils doivent donner *gratis* à leurs élèves. C'est le ministérialisme que MM. Seron et de Robaulx se proposent de propager *gratuitement*, le ministérialisme qui leur a coûté tant de travail, tant de sueurs, tant d'opposition. L'enseignement gratuit est une excellente chose sans doute ; mais, à en croire les antécédents de MM. Seron et de Robaulx, on serait tenté de l'abhorrer comme la peste, il vient du ministère. Ah ! Messieurs ! vous ne nous y prenez pas ; vous-mêmes vous avez avertis de nous tenir sur nos gardes. Le ministérialisme prêché par MM. Seron et de Robaulx !... Dieu ! quelle métamorphose ! On dira peut-être que ces messieurs ne sont pas catholiques, et que tous les moyens leur sont bons, pourvu qu'il s'agisse d'opprimer les catholiques directement ou indirectement. Quant à M. Seron, la chose serait admissible : mais pour M. de Robaulx, qui a professé les principes de l'union dans le sens le plus large, et que nous avons toujours pris pour un des premiers unionistes du congrès ; M. de Robaulx qui a dit que le mariage religieux devait être permis sans contrôle de la part du gouvernement, comme le mariage civil d'un capucin (c'est le terme dont il s'est servi) devait être toléré d'un autre côté ; M. de Robaulx nous avait paru avoir atteint la perfection de l'unionisme ; aujourd'hui donc qu'il se constitue l'organe d'un parti qui veut miner le catholicisme par le ministérialisme, nous lui ferons l'honneur de le prendre pour dupe. Qu'il soit bien persuadé que c'est à notre conviction. Pour ce qui est de M. Seron, il a fait bon marché, comme chacun sait, des libertés religieuses : mais l'économie, c'est autre chose. Cet homme est scrupuleux au point de ne pas vouloir recevoir le *Moniteur*, de crainte de soustraire un denier à l'état. Mais à combien, nous le demandons, reviendront les frais des écoles gratuitement ministérielles ? Nous oserons dire sans balancer : à un million de florins au moins. Et puis vous verrez M. Seron rejeter l'un après l'autre tous les budgets qui seront présentés par ces malheureux ministres. Qu'il y a de la petitesse et de la mise la dessous ! et où se conduit pas l'esprit de parti ! S'il s'agissait de propager gratuitement une éducation libérale et indépendante, nous comprendrions que MM. Seron, de Robaulx et les républicains de l'*Emancipation* y prêtassent la main, nous aussi nous y concourrions de tout notre pouvoir, et nous serions les premiers à la vouloir gratuite ; mais pour une éducation ministérielle, nous tâcherions de prélever un sou par tête sur toute la population belge, afin de pouvoir l'exclure, et jusqu'à présent nous avions eu la bonhomie de croire que MM. Seron et de Robaulx étaient de notre avis. Nous nous sommes trompés : eh bien, patience ! nous profiterons de leurs propres doctrines pour les combattre. (J. des Fl.)

— De nouvelles informations nous mettent à même de confirmer que MM. Tiburce Sébastiani et His étaient venus à Bruxelles pour la question relative à la démolition des forteresses.

— M. le ministre de l'intérieur invite les propriétaires de pépinières situées en Belgique, et qui ont des mùriers blancs à vendre, à l'en informer avant le 24 du mois de décembre courant, lui faire connaître le juste prix qu'ils en désirent par mille, et : 1° le nombre et l'âge de ces mùriers ; 2° leur grosseur (en millimètres), prise à un pied au-dessus du collet de la racine ; 3° leur hauteur calculée de même en mesure métrique ; 4° la commune et la province où se trouvent ces pépinières.

— Par arrêté du 17 de ce mois, la régence de Bruxelles a nommé MM. les docteurs Vanderlinden Prudemment, médecin à Paris, et A. Vanderstraeten, membres de la commission médicale, locale et sanitaire de cette ville.

— Le Roi est parti ce matin pour Louvain, pour y faire la remise des drapeaux. S. M. reviendra cet après-midi en ville par Tervueren.

— MM. Ch. de Brouckere, Osy et Rittweger sont revenus hier de Calais, où ils ont trouvé une compagnie anglaise et française disposée à traiter de l'emprunt. La compagnie anglaise, dit-on, offre de prêter au gouvernement dix millions de livres sterling (cinquante millions de francs) en rente à cinq pour cent, dont elle nous tiendra compte au cours de soixante-quinze pour cent, sous déduction de commission, de deux et demie ; ladite somme, payable par deuxième, de mois en mois, de telle manière que les intérêts lui font encore un profit d'environ 1 1/2 p. %, ce qui, en définitive, réduit le prix à 72 environ. (Emancipation.)

— On lit dans l'*Emancipation* :

Le bruit se répand, avec tous les caractères de la vraisemblance, que deux offres ont été faites à nos envoyés à Calais, pour l'emprunt que le ministère est autorisé à contracter ; l'une, par une compagnie française, à 70 fr. pour 5 fr. de rente ; l'autre, par une compagnie anglaise, à 72. Nous sommes assez au courant de ce qui s'est passé à Calais pour dire qu'un prompt accord, qu'on devait facilement prévoir, a réuni les deux offres en une seule réelle. Les deux compagnies coalisées exigent une réponse à leur proposition, dans un délai très-rapporté.

— Une députation de la Société d'Appollon a été reçue le 20 par le Roi, et a demandé à S. M. de daigner honorer de sa présence le concert qu'elle se propose de donner incessamment. S. M. a accepté cette invitation.

— Hier, à l'issue de la séance de la chambre des représentants, on a invité le président, les deux vice-présidents, MM. Gendebien, Lebeau, Mary, Legrelle, Leclercq et quelques autres députés à se rendre chez le ministre des finances, où se trouvaient réunis les ministres. Là on leur communiqua un traité, conclu avec M. Rotschild, pour un emprunt de 24 millions de florins. Comme il devait être soumis dans la journée à la ratification du gouvernement belge, le ministre a prié les députés présents à vouloir donner officiellement leurs observations sur son acceptation. L'assemblée ne s'est séparée qu'après deux heures d'une discussion fort animée. (Belge.)

— Il y a eu hier conseil des ministres, où ont été discutées les conditions de l'emprunt.

— Le gouvernement a ratifié cette nuit l'emprunt contracté avec MM. Rotschild. Ces messieurs avaient exigé une prompt réponse, et leur courrier, qui avait accompagné nos commissaires à Bruxelles, avait ordre de n'attendre la réponse que jusqu'à minuit. (Belge.)

— Un courrier du cabinet belge est parti cette nuit de cette ville, avec des dépêches pour Calais.

— On a constamment à déplorer de nouveaux actes d'incendiaires dans le plat pays.

— On écrit de Paris, 20 décembre :

Paris a été fort tranquille pendant toute la journée d'aujourd'hui. Aucun symptôme d'agitation ne s'est reproduit. Tout en blâmant vivement les jeunes inconsidérés dont les promenades politiques inquiètent Paris, dans un moment sur lequel le petit commerce a l'habitude de compter pour satisfaire à ses engagements, les hommes les plus modérés blâment également le déploiement de forces fait par l'autorité, et qui n'a fait qu'ajouter à l'agitation générale.

Les nouvelles de Neuchâtel sont toujours peu rassurantes. La bourse a continué à baisser aujourd'hui.

— Un gentilhomme campagnard, grand chasseur de canards, vient par hasard à Londres, et remarque au parc une jeune demoiselle qui lui fait impression ; elle est accompagnée de sa mère, et précisément au moment de retourner au logis. Le chasseur suit les dames de l'œil, observe la porte de la maison où elles descendent, s'informe dans le voisinage, apprend que cette demoiselle s'appelle Elisabeth Dunby, qu'elle est fille unique et que sa mère est veuve.

A l'instant il part pour ses terres, d'où il écrit à Elisabeth Dunby que si telle personne, telle fortune, lui conviennent, il est bien à son service : il ne met sur l'adresse ni *mistriss*, ni *miss* ; la veuve avait justement le même nom de baptême que sa fille ; celle-ci entra à peine dans son troisième lustre et paraissait trop jeune à sa mère pour que cette proposition la concernât ; elle se l'appliqua donc sans peine ; à une réponse circonspecte, hasardée, seconde lettre du campagnard. Trois mois après, un commerce épistolaire à peu près régulier s'établit entre les parties ; près de deux ans s'écoulaient avant que le moindre incident propre à désabuser l'un ou l'autre, se présente même au soupçon ; enfin le campagnard s'avise d'écrire que tel jour désigné il se rendra à Londres pour demander à *mistriss* Dunby sa fille en mariage.

Le voile tombe, l'erreur de la veuve est cruelle ; la fille lui semble tout-à-coup propre au mariage : une famille honnête la lui avait demandée récemment ; elle précipite les choses, conduit la jeune Elisa-

Beth à l'autel et la remet entre les bras de son gendre. D'après le caractère anglais, son plan lui paraissait immanquable. Le lendemain le campagnard arrive; il tient parole, vole chez mistress Dunby et lui demande Elisabeth. On conçoit l'étrange scène que dut produire l'éclaircissement. Le dénouement est des plus curieux: le gentilhomme s'assoit paisiblement, réfléchit pendant dix minutes et se levant brusquement: « touchez-là, dit-il à la veuve, votre nom est Elisabeth Dunby, eh! bien, c'est Elisabeth Dunby que je voulais épouser, n'en parlons plus. » Le lendemain la cérémonie fut célébrée, et l'on assure qu'il n'y a pas d'exemple d'une union plus parfaite.

— L'Echo de la frontière contient ce qui suit sous la rubrique Valenciennes, le 21 décembre: Ainsi que nous l'avions fait pressentir dernièrement, le grand quartier-général de l'armée du Nord a quitté Maubeuge hier matin. Il est arrivé le même jour à Valenciennes, et aujourd'hui, 21, il s'installe à Cambrai.

— La Gazette d'Etat de Prusse rapporte que la première colonne des sous-officiers et soldats polonais du corps de Gielgud a traversé Koenigsberg, le 11, pour retourner en Pologne. Elle a dû être suivie de deux autres. Ces troupes, pendant leur séjour en Prusse, se sont conduites exemplairement.

Le choléra, à Berlin, n'atteint d'un jour à l'autre qu'un ou deux individus, et les décès sont rares. A Vienne le nombre de nouveaux cas dépasse rarement cinq et celui des décès n'atteint jamais celui de trois.

— La Gazette du choléra, de Berlin, annonce qu'elle va cesser de paraître vu la disparition de la maladie.

— On écrit de Gand, 21 décembre:

Six individus bien vêtus ont attaqué hier, vers onze heures et demie du soir, quatre gardes de nuit: ces derniers ayant résisté, l'un d'eux a reçu un coup sur la poitrine, par suite duquel il est retenu au lit. Cette affaire a eu lieu au rempart de la Byloque. On n'est pas parvenu à atteindre les coupables.

— Le 7 de ce mois, un ouvrier mineur a péri, par asphyxie, dans une fosse abandonnée du charbonnage de Marcinel-Sud, où il avait eu l'imprudence de pénétrer malgré la défense qui lui en avait été faite.

— On écrit d'Anvers, 21 décembre:

— D'après les rapports des pilotes, plusieurs navires de commerce sont en vue, entre autres le brick belge Guillaume, capitaine Menne, venant de Dunkerque, pour M. Jean Kay; un trois mâts anglais venant de Rio-Janeiro, pour MM. Lemme et comp., chargé de café; plusieurs navires américains et un bon nombre de navires anglais chargés de granes de lin.

— La cour d'assises a condamné la nuit dernière à la peine capitale, comme convaincus d'émission de fausse monnaie ayant cours en Belgique, en août dernier, les nommés Jean-Charles Raoul, âgé de 31 ans, né à Sassy (France), ouvrier typographe, et Nicolas Charles, ouvrier plafonneur, né à Branchon, province de Namur, tous deux demeurant à Bruxelles.

— On lit dans le Journal de Verviers:

Nous voilà relancés dans la politique spéculative; on bataille de nouveau sur la paix et sur la guerre, l'empereur de Russie refuse de ratifier le traité en 27 articles, le roi Guillaume rejette définitivement ce traité, le désarmement général est une chimère; une puissance du Nord; qu'on ne nomme pas, est d'accord avec la Russie pour ne point nous reconnaître; c'est un déluge de nouvelles désolantes, rassurantes. Ici c'est la paix, là c'est la guerre. Gare la débacle pour le printemps, s'écrie tel journaliste; vos prévisions sont sans fondement; répond l'autre; voyez, le consul russe à Anvers a replacé les armes de son empereur au-dessus de sa porte, et le consul de Prusse vient de reprendre ses fonctions. Balivernes! balivernes! réplique un troisième, le consul de Prusse n'a jamais quitté Anvers, et la porte du consulat russe n'a pas cessé d'être surmontée des armes de l'autocrate. Pour Dieu, MM. les politiques de toutes les nuances, de toutes les couleurs, ne prédisiez ni le beau ni le mauvais temps, laissez ce soin à notre vénérable Mathieu Laensberg, lui seul doit avoir le monopole des prophéties. Si les masses de la Russie se préparent à nous tomber sur le dos, tant pis; si le roi Guillaume rêve la restauration, tant pis; si le désarmement général n'a pas lieu, tant pis: la guerre est un grand malheur, la restauration en est un plus grand encore; mais attendons les faits; ne jetons pas la frayeur où il faudrait de la confiance: croire à la paix est une illusion, dites-vous; d'accord, mais cette illusion est consolante; elle nous fait jouir du présent; eh! réellement l'avenir n'est pas à nous; ne le rembrunissons pas.

— Maître Mathieu Laensberg de Liège fait les prédictions suivantes pour l'année bissextile 1832:

« Guerre entre les puissances de la chrétienté.

« Un grand prince se séparera de la commune alliance.

« Une trahison dont les effets se feront ressentir au loin sera exécutée par les intrigues d'une cour d'Europe.

« Le papier en grand discrédit.

« L'avenir ajoutera aux regrets du passé.

« Au mois de janvier il y aura des fêtes brillantes en certains lieux, la misère et la mort en d'autres. — Ligue menaçante, hostile au midi.

« Au mois de février, redoublement d'activité diplomatique; on est plus près de se brouiller que de s'entendre. — Formidables apprêts pour entrer en campagne.

« Au mois de mars souverain compromis par le désaccord de son cabinet. Le sort des trônes est aussi chanceux que celui des peuples. Plus d'un parvenu ne se croira en sûreté que par la fuite.

« Au mois d'avril, les armées se meuvent, les chefs s'agitent, les populations s'inquiètent. — Apparition d'un météore.

« Au mois de mai l'espérance renaît avec l'ordre et le calme, la même où les tempêtes avaient éclaté. Un cabinet chancelait, une alliance l'entraîne et son concours est décisif. Quels changements subits dans un état! »

NAMUR, 23 décembre.

Nous recevons une copie d'une pétition adressée par des négocians de cette ville à la députation des états pour la prier de ne point donner son assentiment à la résolution qu'a prise la régence de mettre les taxes municipales en ferme. Elle nous paraît très-concluante, malgré qu'elle soit assez incomplète; la voici:

« Messieurs les membres de la députation des états de la province,

« Les soussignées, négocians et habitans de la ville de Namur, ont l'honneur de vous adresser leur réclamations contre la mise en ferme de l'octroi. Cette résolution précipitée, que six membres du conseil de régence viennent de prendre, sans daigner consulter le commerce ni provoquer une discussion un peu approfondie sur cette matière; cette résolution, disons-nous, a lieu d'étonner le public; car à cette question, si légèrement décidée, se lient les intérêts généraux et particuliers des habitans, et l'avenir financier de la ville de Namur.

« Les partisans de ce projet argumentent de la fraude, de la prétendue négligence que la régie met à la réprimer, et de l'avantage pour la ville d'avoir un revenu fixe. Examinons ces divers motifs.

« Il n'est que trop vrai qu'il se fait une fraude active de quelques objets soumis à l'octroi. Mais à qui la faute, si ce n'est à l'exorbitance des droits sur les vins et l'eau-de-vie? Par exemple, il est de notoriété que les fraudeurs assurent une pièce de vin pour 12 à 15 francs; si le droit, au lieu de 43 fr. sur cette quantité, n'était que de 20 à 25 fr., quel est le négociant qui voudrait confier en toutes sortes de mains un objet souvent d'une valeur de trois à quatre cents francs pour le modique gain de 8 ou 10 fr.?

« Au surplus, ces faits ont été établis d'une manière victorieuse dans une pétition que plusieurs négocians viennent de présenter au conseil de régence, et l'on dit que le conseil est décidé lui-même à modifier les tarifs.

« Donc diminuer les droits, augmenter les pénalités, exciter le zèle des employés par des primes bien réparties sur les amendes encourues; voilà le moyen de tuer la fraude; la morale publique et la caisse municipale y gagneront toutes deux.

« L'on dit que la mise à ferme sera plus avantageuse à la ville que le système d'octroi perçu par elle-même. Nous disons que les points de comparaison manqueront toujours, et voici pourquoi. L'on convient qu'en remettant l'octroi en ferme la perception doit être diminuée sur plusieurs objets; or, en supposant que l'octroi ainsi réduit dans les mains des fermiers rapporte plus qu'aujourd'hui (ce que nous croyons aussi, parce qu'il y aura moins d'attraits à la fraude); dans cette supposition, disons-nous, la thèse sera loin d'être résolue en faveur du système de la mise en ferme.

« Cela prouvera bien que l'octroi sera plus productif, mais rien de plus; et, au lieu d'imposer cette réduction aux fermiers, si la ville en faisait l'essai par elle-même, alors seulement on pourrait décider entre les deux systèmes; sans cela point de comparaison possible.

« Que la ville adopte donc un nouveau tarif plus sagement combiné, et l'octroi rapportera plus dans ses mains qu'en l'exploitant par un fermier, dont les intérêts (comme nous le ferons voir dans un instant) consisteront toujours à soustraire le véritable état du revenu public à la connaissance de l'autorité avec laquelle il aura contracté.

« Les amateurs de la ferme voudraient bien faire croire à l'avantage pour la ville d'avoir un revenu fixe et connu d'avance. Cette assertion pourrait être vraie si ce revenu était toujours menacé dans sa source. Mais il n'en est pas ainsi; la base de l'octroi, c'est la consommation, qui ne peut que s'accroître par l'augmentation progressive du nombre des habitans, par les perfectionnemens de l'industrie et l'aïssance générale qui en résulte toujours. Ces vérités pour l'avenir sont garanties par le passé, et l'on peut s'en convaincre en comparant l'état de la ville de Namur il y a trente ans avec ce qu'elle est maintenant.

« Mais les chances lentes quoique certaines d'améliorations dans le revenu seraient perdues pour la ville par la mesure proposée, si ce régime des Turcaret et des traitans pouvait revivre de nos jours, ce que nous montrerons bien aisément.

« En attendant, arrêtons-nous à une réflexion: le métier d'exploiter ses concitoyens en ferme est-il donc si beau, si noble, qu'il se trouve des amateurs par amour du bien public? non, sans doute, c'est le désir du lucre, c'est l'auro sacra famas qui est le mobile des futurs fermiers, et s'ils n'avaient la certitude d'un bénéfice considérable ils ne se présenteraient pas. Que la ville réalise donc le bénéfice par elle-même; nous lui en avons indiqué les moyens, elle peut au moins les essayer.

« Nous disons plus haut que le fermier sera toujours intéressé à cacher le véritable état du revenu de l'octroi; cet intérêt est facile à concevoir, et les moyens de le satisfaire fort aisés. Il importera au fermier de se perpétuer dans son entreprise; dès lors tous ses efforts n'auront qu'un but, à savoir d'éviter toute concurrence qui contrarie son monopole.

« Pour le faire, il devra diminuer le revenu et enfler la dépense. L'on sent bien qu'il n'y aura rien de vrai dans les calculs qui abaissent le chiffre de l'un et augmenteront le chiffre de l'autre. Comment découvrir la fraude?

« Or cette fraude est facile à commettre sans que les droits du fermier puissent être atteints ou lésés.

« L'expérience nous a révélé que sous l'empire français le fermier de l'octroi engageait les brasseurs, les distillateurs, et en général tous ceux qui étaient en rapport avec lui, à souscrire en sa faveur des billets à ordre, valeur comptant, tandis que la valeur n'était que pour droits d'octroi.

« Et les droits du fermier ainsi garantis par des obligations séparées ne figuraient point au compte officiel du produit de l'octroi.

« Quel était le résultat d'une semblable manœuvre? Le bail de la ferme prenait-il sa fin, on éteignait la concurrence en informant les amateurs, par le compte officiellement produit, que l'octroi, dont on avait caché une partie des rentrées, était loin de rapporter le revenu présumé.

« Et, nous le demandons, quel est le spéculateur assez hardi qui, en présence de pièces publiques et officielles, oserait couvrir l'euchère du fermier sortant, qui seul connaît la véritable situation?

« Voilà ce que l'expérience nous a prouvé et ce qui est bien connu par tous les négocians qui se souviennent du régime de la ferme.

« Ainsi la ville tomberait sous la merci et discrétion du fermier de l'octroi. D'un autre côté, lorsqu'il ne s'en faudra plus que de quelques mois pour l'expiration du bail, le fermier aura un autre moyen d'éviter la concurrence, en ruinant d'avance l'avenir de celui qui serait assez imprudent pour devenir son successeur; ou pour forcer la ville à passer par ses mains, en s'assurant d'avance de son revenu futur.

« Pour obtenir un pareil résultat, le fermier n'aurait autre chose à faire qu'à consulter l'expérience de l'ancienne ferme; approcher les détenteurs en entrepôt d'objets soumis à l'octroi; leur offrir une remise sur le montant des droits, un crédit suffisant par des obligations à terme, et de cette manière brusquer des paiemens qui ne seraient faits qu'à mesure des besoins de la consommation.

« Encore, à la fin d'un bail, qui pourrait empêcher le fermier, soit par lui-même ou par des spéculateurs affidés, d'introduire en ville des quantités considérables de marchandises sujettes à l'octroi, suivant que la spéculation paraîtrait plus ou moins avantageuse sur une partie.

« Ces moyens, sans parler d'autres que la cupidité saurait bien inventer, suffiraient pour mettre les intérêts de la ville à la discrétion des fermiers, ou lui ravir en cas de retour au système de la régie, une partie de ses ressources.

« Après ces graves considérations d'intérêt général, nous sera-t-il permis de faire valoir la tranquillité et le bien-être de nos concitoyens? Ne voit-on pas déjà les fermiers, avec leur clientèle de parens, d'amis, d'affidés, de protégés; pour eux, toutes les complaisances et les facilités; pour la masse qui ne fait pas partie de la coterie, les vexations, les tracasseries; veut-on dégoûter l'un de son industrie pour favoriser l'autre, mille moyens sont prêts: tout cela serait inévitable, c'est dans la nature humaine et la force des choses.

« Voudrait-on avoir deux classes de contribuables?

« Voudrait-on, au milieu des dissensions que laissent toujours après elles les grandes commotions politiques, organiser au sein de notre ville une source bien plus vivace de haines et de jalousies; rien de plus propre à conduire à ce résultat, que le nouveau système proposé, et dont nous espérons, Messieurs, que votre prudence saura nous préserver.

« Dans cet espoir nous avons l'honneur de vous supplier de rejeter le projet de mettre l'octroi en ferme.

Des voyageurs arrivés à l'instant de Luxembourg disent que des partisans assez nombreux sont organisés dans le Grand-Duché; ils se seraient déjà emparés d'une assez grande quantité de fusils, un colonel belge aurait trahi et serait entré dans Luxembourg. Des proclamations où il est fait une longue énumération des travers prétendus de notre gouvernement circulent; les habitans sont invités à se soumettre au roi grand-duc. Une décision énergique et prompte de notre gouvernement rétablira bientôt la tranquillité; quant à nous, nous ne voyons rien en tout cela qui doive nous alarmer le moins du monde.

— Les sieurs Lefevre et Tonglet, anciens administrateurs de la commune d'Obey, ont souscrit, il y a quelques années, un bon à payer sur la caisse communale, en faveur d'un individu de notre ville. On réclame aujourd'hui le paiement de ce bon. La commune répond que Tonglet et Lefevre n'ont pas été autorisés à le souscrire, et qu'aucune somme n'est allouée au budget pour l'acquitter. De leur côté, les anciens administrateurs prétendent que cela ne les regarde pas, puisque c'est en leur qualité que ce bon a été délivré. Il est plaisant de voir une dette légitime proscrite par un pareil système, car des deux chose l'une, ou les administrateurs, ou bien la commune, la doivent, et dans ce cas, il est évident qu'il appartient à l'un ou l'autre de l'acquitter.

N. B. Pour la moralité de la cause, il est bon de savoir que MM. Lefevre et Tonglet, qui géraient la recette de la commune d'Obey, lui ont offert une somme de deux mille cinq cents fl. pour transiger sur leur gestion.

— On écrit de Rome:

Il est d'usage à Rome que les ambassadeurs, avant d'ouvrir leurs hôtels à la haute société, annoncent une réception générale. L'ambassadeur français, dont la femme n'est arrivée qu'à l'époque de l'automne, a ouvert ses salons à cet effet le 14 de ce mois. La réunion était très-brillante; on y voyait les cardinaux les plus influens, Bernetti de Gre-

gorio, des ambassadeurs étrangers, des princes romains, des personnalités de la haute noblesse, des étrangers de distinction. Horace Vernet a sans doute appris avec plaisir que son portrait du roi des Français avait fait l'admiration de la société.

— Ignorant les véritables causes du licenciement de notre légion de garde civique, nous en avons annoncé la nouvelle sans commentaire aucun. Des bruits inventés par la calomnie, accueillis par l'ignorance, circulent et sont de nature à porter atteinte à l'honneur de la légion et même de la province. Nous pourrions aisément les faire cesser; pour aujourd'hui nous contenterons de publier la lettre suivante:

Ville de Liège, 21 décembre.

LE COMMANDANT DE LA PLACE, A MONSIEUR DE MONTPELLIER, COMMANDANT DE LA GARDE CIVIQUE DE NAMUR.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 19 courant. Vous m'apprenez à mon grand étonnement que la conduite de votre bataillon pendant qu'il était à Liège faisait l'objet de la critique du public à Namur; je me plais à en vous rendre justice et à vous déclarer que, pendant votre séjour ici, il ne m'est parvenu aucune plainte contre les officiers, sous-officiers et gardes des bataillons qui composaient la légion, qui auraient pu porter atteinte à l'honneur; la preuve la plus convaincante en est que je n'ai puni nul officiers de vos bataillons pour inconduite, et si quelques fautes ont été commises par la troupe contre la discipline, je ne les ai jamais attribuées à la malveillance, mais bien à l'inexpérience des gardes, et j'ai eu dans toutes les circonstances à me louer de l'empressement, de l'activité qu'ont déployés tous les officiers supérieurs pour les réprimer; j'ai obtenu de ces bataillons tout ce qu'on pouvait en exiger, car les services doivent être proportionnés aux moyens de ceux dont on les exige.

Recevez-en de nouveau ici mes remerciemens, et croyez qu'il me sera toujours agréable de faire connaître publiquement l'estime que vous m'avez particulièrement inspiré à l'occasion des relations de service que j'ai eues avec vous dans la place que je commande.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

Le colonel commandant la place, C^{te} LE LOOZ.

Namur, le 23 décembre 1831.

Monsieur le rédacteur,

Dans le compte que vous avez rendu (1) de la séance du conseil de régence du 12 de ce mois, vous avez parlé d'une demande qui me concerne et qui n'a pas été prise en considération.

Le fait est que j'ai proposé à la ville de faire avec elle un échange de terrain, par lequel je lui aurais cédé plus qu'elle ne m'aurait transmis; si c'est là vouloir obtenir une cession sans rétribution aucune, je ne m'y connais plus, et si c'était à cause d'une semblable supposition que ma demande n'aurait pas été prise en considération, l'étonnement que j'en ai éprouvé ne pourrait durer d'avantage.

J'ai l'honneur d'être,

H. HOUSIAUX, aîné.

Correspondance particulière du *Courrier de la Sambre*.

Paris, 21 décembre, quatre heures après-midi.

Le plus grand ordre avait signalé la visite des étudiants aux généraux polonais, qu'ils n'ont pas trouvés, il y a une semaine. On savait qu'ils se proposaient de renouveler la démarche, et la police ne les a même pas fait inviter de s'en abstenir. Si des groupes considérables, quoique inoffensifs, se sont formés hier, c'est au déploiement ridicule de la force publique qu'il faut attribuer cette circonstance. Bref, le ministère avait doublement besoin d'émeute: d'abord pour déconcerter l'opposition de la chambre qui perd la tête dès qu'elle aperçoit un révolté dans la rue, ensuite pour faire comprendre à l'autocrate qu'il s'en fallait de beaucoup pour que le gouvernement des barricades sympathisât avec les Polonais. Quelques-uns de ces malheureux réfugiés ont été arrêtés pour avoir répondu par le cri de *vive la France!* aux étudiants qui proféraient celui de *vive la Pologne!* De nombreux détachemens de la garde nationale ont été rendre visite ce matin à Romarino et Langermann. Des gardes municipaux même se sont laissé entraîner à les suivre jusque dans la chambre de l'hôtel. Les sergens de ville ont fait preuve de la plus grande brutalité. Il y a eu des blessés dans la foule. Des détachemens de garde nationale ne cessent d'aller rendre visite aux braves Romarino et Langermann. La tranquillité est parfaite à Paris.

Compte rendu par M. Jos. Bodart-Michaux, à Messieurs les membres de la société du Casino qui ont souscrit en faveur de Messieurs les officiers polonais qui sont passés par Namur le 12 et 13 septembre 1831.

Bodart-Michaux, 2 florins 36 cents. Douxchamps, avocat, 2 36. Bivort, Fréd., 2 36. Mercier, 1 00. Evrard, 1 00. Gadiot, 2 36. Dierst, 2 36. De Meren, 2 36. Anciaux-Briard, 2 36. Deux anonymes, 1 63. Gilson, 2 36. Arnould, Auguste, 1 00. Polet, Charles, 1 00. Arnould, Désiré, 1 00. Raffin, 1 00. Bodart, Adrien, 1 18. Briard Louis, 2 36. Montigny, 00 94. Tremouroux, père, 1 00. Deschamp, 00 70. Bemelmans, 00 94. Briard, Melchior, 1 00. Fallon, Isidore, 2 36. Lemaire, 1 00. Gerard, Ambroise, 1 41. De Garcia, 1 41. Anciaux

(1) Nous ne rendons point compte de ce que fait la régence, nous insérons textuellement les procès-verbaux de ses séances.

notaire, 00 94. Royer, 00 47. Wodon - Minet, 2 00. Malecot, 1 00. Lesire, 1 00. Arnould, Alex., 00 47. Kegeljan, 1 00 Bourguignon, père, 1 00. 1. Henin, 2 02. De Fouvent, 1 00. Bodart, Victor, 2 36. Gillain, avocat, 1 00. De Coppin, G., 2 36. Castille, 2 36. Gourée, 2 36. Tremouroux, J., 2 36. Lelievre, Alex. 1 00. Bauchau, Frédéric, 00 94. Bribosia, 1 00. Bauchau, Victor, 1 00. Buydens, Ferdinand, 00 75. Dethy, Charles, 00 75. Jammart, Isidre, 1 00. Gerard, Lambert, père, 2 00. Gerard, 1 00. De Pitteurs, 1 41. Pelletier, 00 50. Louys, 1 00. Gislain, fils, 1 00. Malisoux, 00 94. Brabant, 00 47. Darigade, 00 94. Manderbach, 30 99. Mohimont-Bivort, 2 36. Huart, 1 00. Buydens, Charles, 1 00. De Savoie, 1 00. Blaupain, 1 00. Bauchau, Isidore, 2 36. Polet, Théodore, 00 94. Piéton, 5 00.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 20 décembre.

Aujourd'hui, pendant une interruption des séances à la chambre des députés, M. le président du conseil se promenait dans la salle des conférences; un homme, pâle, les traits altérés, s'est offert à lui, et lui présentant le poing à la figure, lui a dit : *Vous en avez menti impudemment!* C'était le préfet de Lyon, M. Dumolart, qui, placé dans la tribune du conseil d'état, avait entendu les communications faites à la chambre par M. Casimir Périer.

Cette scène a causé une vive rumeur. Des huissiers ont fait sortir M. Dumolart, qui est remonté précipitamment prendre son chapeau et s'est retiré. Peu de minutes après, un de MM. les questeurs, accompagné d'huissiers et de garçons de salle, s'est présenté à la porte de la tribune du conseil d'état, et a demandé M. Dumolart; on lui a dit qu'il était sorti. « Il a bien fait, a-t-il répondu, il a évité. » On pense que l'ordre d'arrêter le préfet de Lyon avait été donné.

— A la bourse de Berlin les fonds publics ont fléchi un peu, parce que le bruit s'était répandu que l'empereur de Russie refuse toute intervention des cours étrangères au sujet des affaires de Pologne. On sait d'ailleurs que Nicolas est mal disposé pour la France.

— Deux Polonais qui se rendaient chez les généraux Raomrino et Langermann ont été arrêtés par les agens de police, parce que, aux cris de *vivent les Polonais!* dont ils étaient salués sur leur passage, ils avaient répondu en ôtant leurs chapeaux. La politesse aujourd'hui devient séditieuse. *(L'Opinion.)*

— M. Casimir Périer se propose d'accomplir un grand acte de justice. Devinez ce que c'est? Faire rentrer à la chambre des pairs les membres qui ont été éliminés après la révolution de juillet. Nous ue marchons qu'à petits pas; mais nous finirons par arriver.

— On lit dans le *Journal de Toulouse*: « MM. Gasc et Authier, banquiers, se sont rendus hier à Phôtel de la préfecture pour donner leurs démissions d'adjoints du maire, fonctions qu'ils exerçaient depuis les événemens de juillet. Nous ignorons si elles ont été acceptées. »

MM. Gasc et Authier sont attachés de cœur aux principes de la révolution de juillet; ils sont incapables de pactiser avec le parti carliste, sous quelque masque qu'il se présente. Nous concevons qu'ils ne veulent plus être en contact avec les administrateurs du juste-milieu, nous les félicitons sincèrement de leur détermination.

— Le *Nouvel journal de Paris*, qui a conservé sous la monarchie républicaine de juillet les traditions courtoises de la légitimité, annonce à ses lecteurs que LL. MM. M. le prince de Joinville, MM. les ducs d'Aumale et de Montpensier, ont honoré hier de leurs présence le théâtre Français. *(Tribune.)*

SUISSE — Neuchâtel, 14 décembre.

Ensuite des sages mesures prises par les gouvernemens confédérés les recrutemens des rebelles dans les cantons voisins n'ont eu presque aucun résultat; cependant le projet de porter le pillage et la dévastation dans leur patrie est le même, et y a des districts du pays où ils seront appuyés d'un certain nombre d'individus.

En conséquence des avis multipliés qui sont parvenus au gouvernement à ce sujet, et fermement résolu de punir les coupables, il déclare se trouver en état de rébellion :

- 1° Tout individu qui entretiendra d'une manière quelconque des intelligences avec les chefs des rebelles décrétés de prise de corps ;
- 2° Tout individu qui fera partie d'une association ou d'un rassemblement armé, formé sans la permission des autorités légales ;
- 3° Tout individu qui, encore en possession d'armes et d'effets de l'état ne les rendra pas au chef de la commune dans deux fois vingt-quatre heures : le prétexte d'avoir laissé ses armes au château ne sera pas admis ;
- 4° Tout individu qui arborera des signes de rébellion, qui profèrera des cris séditieux ou qui allumera des feux de signaux ;
- 5° Tout individu qui sera trouvé nanti de dépôts d'armes et de munitions de guerre.

Les communes dans le district desquelles on arborera des insignes de rébellion sont tenues de les faire abattre de suite, et d'éteindre de même les feux qu'on aurait pu allumer; elles sont responsables de la stricte exécution de cet ordre.

Donné au conseil tenu sous notre présidence, au château de Neuchâtel, le 13 décembre 1831.

Le commissaire royal, DE PFUEL.

ANGLETERRE. — Londres, 17 décembre.

— On n'a pas encore de détails ultérieurs sur les scènes de carnage à Kilkenny (Irlande).

— Le choléra fait toujours des progrès dans les environs de Sunderland.

— Dans la séance d'hier de la chambre des communes, M. Herries a fait une motion pour demander la communication de papiers officiels relatifs à l'emprunt russe.

Lord Althorp a refusé de donner des éclaircissemens à cet égard. La motion de M. Herries a été accueillie.

Les débats sur la seconde lecture du bill de réforme ayant été repris, dix orateurs ont parlé contre et huit pour.

M. Hunt a aussi voulu se faire entendre, mais l'impatience de la chambre d'en finir ne l'a pas laissé continuer, et la seconde lecture a été votée par 324 voix contre 162, savoir 2 contre 1.

La chambre s'est ensuite ajournée au 17 janvier prochain.

P. S. Le *Globe* du 20 annonce que la Russie a mis un droit additionnel de 12 1/2 p. c. sur toutes les marchandises anglaises, ce qui a causé une grande sensation parmi les négocians anglais. Les fonds ont éprouvé une baisse.

Hier, à neuf heures du soir, il y a eu conseil des ministres présidé par le roi. Ce conseil s'est prolongé jusqu'à onze heures.

Marché de Namur du 22 décembre 1831. Fl. C^{ts}. C^{rs}.

Froment-roux, la rasière	10	09	95
Seigle	6	99	79
Avoine	2	23	62
Pommes de terre	1	35	00
Beurre	0	68	50

ANNONCES.

1443. Grande vente de futaie.
Le mardi 27 décembre, il sera exposé en vente, 60 marchés environs de gros chênes, dans le bois de *Saint-Paul*, situé à Hubinne. Les marchés étant formés d'avance, le recours aura lieu à la *Barrière*, à Hubinne, ledit jour, à 11 heures du matin.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques. S'adresser au notaire Delvigne.

1413. Emprunts de 12 et de 10 millions de florins.
Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc. Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

1202. AVIS.
5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent. S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur. S'adresser au bureau de cette feuille.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.

1421. Maison de campagne à louer, située à Saint-Servais, près de Namur, avec un jardin très-bien arboré, grand environ d'un demi-bonnier, ayant une entrée sur la nouvelle route de Namur à Gembloux, appartenant à M. Arnould père, à Namur. S'adresser pour en connaître les prix et conditions, à M. Auguste Arnould, rue de Bruxelles, à Namur.

1384. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement. S'adresser à M. Bauchau-Maurrissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.